

DECISION DU MAIRE

N° 656

DATE

9 septembre 2022

Attribution du lot n° 12 « Electricité CFO-CFA-SSI » du marché n° 22-065L relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R2131-19 et suivants, R. 2161-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu la décision n° 619 du 23 août 2022 attribuant les lots du marché n° 22-065 relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 2 mai 2022, annonce n° 2022/S085-228699, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 29 avril 2022, annonce n° 22-59730 et sur le site achatpublic.com en date du 29 avril 2022,

Considérant qu'il a été reçu 10 plis,

Numéro d'ordre d'arrivée	Nom du candidat
1	BRIGUI ETUDES ELECTRICITE
6	PORTELEC
17	COPALEC
18	EIFPAGE ENERGIE SYSTEMS IDF
31	OUEST ELECTRICITE
40	LOPES ELECTRICITE

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220909-2022_656DC-AR
Date de réception préfecture : 16/09/2022

41	SGEA
52	UNION TECHNIQUE DU BATIMENT
57	SDE GENIE ELECTRIQUE
59	L'ATELIER DES COMPAGNONS

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 25 août 2022, a décidé d'attribuer le marché à la société suivante :

LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT EN € HT
Lot n° 12 : Electricité CFO-CFA-SSI	SDE GENIE ELECTRIQUE	527 138,32 € ☐ Montant du DQE ☒ Montant de la DPGF

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'attribuer le marché lot n° 12 « Electricité CFO-CFA-SSI » du marché n° 22-065L relatif à la construction d'un groupe scolaire pour la ZAC Rouget de Lisle à la société suivante et de fixer les dépenses définies comme suit :

LOT	CANDIDAT RETENU	MONTANT € HT
Lot n° 12 : Electricité CFO-CFA-SSI	SDE GENIE ELECTRIQUE 20 avenue Gustave Eiffel 28630 Gellainville	527 138,32 € ☐ Montant annuel ☒ Montant total sur la durée du marché

Article 2 :

Le marché est conclu pour une période de 2 ans à compter de la date de réception de la notification.

Article 3 :

D'imputer les dépenses d'investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 2135 et fonction 213.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220909-2022_656DC-AR
Date de réception préfecture : 16/09/2022